

A TOUS CARREAUX
123, Avenue Joseph Marie Jacquard
38110 – SAINT JEAN DE SOUDAIN
SARL AU CAPITAL DE : 5 000,00 €
RCS VIENNE : 751 066 838

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30/06/2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq, les trente juins, les associés de la société dénommée A TOUS CARREAUX, Sarl au capital de 5 000.00 €, dont le siège social est au 123, Avenue Joseph Marie Jacquard – 38110 – SAINT JEAN DE SOUDAIN se sont réunis spontanément, au dit siège social en Assemblée Générale Extraordinaire d'un commun accord.

La séance est ouverte par M. YASAR Metin, sont présents :

- M. VENTER Cristian, Armando

Au total 500 parts

Les associés présents représentant la majorité de parts constituant la société. L'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de trois quarts du capital social.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- 1) CHANGEMENT DE GERANT ASSOCIE**
- 2) CESSION DES PARTS SOCIALES**
- 3) TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**
- 4) MODIFICATION DES ARTICLES DU STATUT**

1) CHANGEMENT DE GERANT ASSOCIE

L'assemblée des associés approuve la nomination de M. VENTER Cristian, Armando, Né le 12/10/2001 à BUFTEA (ROUMANIE) de nationalité Roumaine, demeurant au 1, Rue Henri Clausse, 93000 BOBIGNY, dans les fonctions de Gérant Associé unique en remplacement de M. YASAR Metin démissionnaire.

L'assemblée approuve la nomination
Résolution adoptée à l'unanimité.

2) CESSION DES PARTS SOCIALES

L'assemblée approuve les cessions de parts ci-après énoncées :

M. YASAR Metin, cède et transporte, sous les garanties de fait et de droit à M. VENTER Cristian, Armando qui accepte 500 parts de 10.00 € chacune, numérotées de 001 à 500 dans la société A TOUS CARREAUX, avec tous les droits et obligations qui y sont attachés.

L'assemblée approuve la cession de parts sociales
Résolution adoptée à l'unanimité.

3) TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'Assemblée des actionnaires approuve le transfert du siège social qui était au 123, Avenue Joseph Marie Jacquard – 38110 – SAINT JEAN DE SOUDAIN et qui devient à partir de ce jour au 5, RUE RACINE – 77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE.

L'assemblée approuve le transfert.
Résolution adoptée à l'unanimité.

5) MODIFICATION DES ARTICLES DU STATUT

Suite à l'assemblée du jour les articles **4/6/7/12** des statuts ont été modifiés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

FAIT A MONTEREAU-FAULT-YONNE, le 30/06/2025

EN CINQ EXEMPLAIRES SUR DEUX PAGES

M. YASAR Metin



M. VENTER Cristian, Armando

